

Genre de document : Projet de modifications

Nº du document : 41-201

Objet: Projet de modifications sur les *Fiducies de revenu et*

autres placements indirects

Date de publication: Le 15 décembre 2008

Entrée en vigueur : Le 15 décembre 2008

PROJET DE MODIFICATIONS MODIFIANT L'INSTRUCTION GÉNÉRALE CANADIENNE 41-201 FIDUCIES DE REVENU ET AUTRES PLACEMENTS INDIRECTS

- 1. L'instruction générale canadienne 41-201 *Fiducies de revenu et autres placements indirects* est modifiée dans l'article 7.1 :
 - a) par le remplacement de « Norme multilatérale 52-109 » par « Norme canadienne 52-109 », partout où ils se trouvent.
 - b) par le remplacement de « la partie 4 de l'Instruction complémentaire » par « l'article 3.2 de l'Instruction complémentaire ».
- 2. Le présent projet de modifications entre en vigueur le 15 décembre 2008.